

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 31 janvier 2017

Affaire suivie par : Hani CHOUCANE
Téléphone : 05 61 10 60 72
Courriel : hani.chouchane@haute-garonne.gouv.fr

**Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 12 janvier 2017 sur le projet de
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de SAINT-GAUDENS**

Objet : Demande d'ouverture à l'urbanisation de plusieurs zones dans une commune située
en dehors d'un SCOT approuvé

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 142-4 et L 142-5 ;

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 7 juillet 2016 sur le projet de PLU arrêté ;

**Vu la saisine de la CDPENAF par la commune de SAINT-GAUDENS par courrier en date
du 28 novembre 2016;**

Entendu les représentants de la commune de SAINT-GAUDENS,

À l'issue des débats, la commission émet,

Un avis favorable pour l'ouverture à l'urbanisation des demandes n°6/23, 25, 38 et 5.
--

Détail des suffrages (15 votes) : Avis favorable à l'unanimité
--

Un avis favorable pour l'ouverture à l'urbanisation de la demande n° 18.

Détail des suffrages (15 votes) :

favorable : 11

abstention : 4

Un avis défavorable pour l'ouverture à l'urbanisation des demandes n°14, 46, 2, 24 et 40.
--

Motivation :

Les demandes d'ouverture vont à l'encontre de la réserve émise par la commission dans son avis
du 7 juillet 2016, où il était demandé sur le secteur « les serres » au nord de la commune :
« d'interdire toute extension de la zone constructible qui doit être resserrée autour du bâti
existant ».

Détail des suffrages (15 votes) : défavorable à l'unanimité.
--

Le Chef du service économie agricole,



Christophe THINET